

**REUNION SITE D'ENGAGEMENTS MOTO-CROSS**

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Objet</b>	<b>Personnes concernées</b>
<b>samedi 22 février 2014</b>	<b>15h</b>	<b>Ste Menehould Salle du terrain de foot</b>	<b>Formation au site de paiements en ligne</b>	<b>Clubs organisateurs de moto-cross Responsables chargés des engagements</b>

## Collège Technique

## Réunion du 23 Février 2014

## Ordre du jour

9h : Accueil des participants.

9h15 : Présentation du déroulement de la matinée.

9h30 ; Calendrier de désignation des OCT suite démission Pascal & Edwige Rousseaux.

10h30 : Réglementation 2014.

Caméra Article 2.124 page 41 Annuaire FFM 2014.

Coupe circuit Moto-cross 2014 & 2015.

Restricteur obligatoire silencieux machine moteur 4 temps.

Lunette à écran jetable.

Equipement pectoral & dorsale. Annuaire FFM 2014 page 222.

Documents Rapports Techniques LMCA. Documents à remettre au Président du Jury ou le Directeur de course. Rapport de clôture article : 2.2.6.17 & 2.2.6.18 page 52 annuaire FFM 2014.

Piqûre de rappel de l'utilisation du sonomètre avec mise en œuvre et présentation du nouveau tableau des mesures Méthode 2 m Max.

Faire le point des blousons Technique.

Voire avec Jean-Luc Parant si il peu récupérer le matériels (sonomètre, socle, bardum).  
Chez Pascal Rousseaux.

Questions diverses.

12h : Fin de matinée.

-----  
**Objet : licences 2014 adressées par erreur par notre routeur.**

**Monsieur le Président,**

**Je vous prie de trouver ci-joint la liste des personnes, rattachées à votre ligue, qui ont été destinataires d'une licence 2014 suite à un incident technique constaté chez notre imprimeur/routeur en charge de l'expédition des licences au mois de Janvier.**

**Un courrier en recommandé avec AR leur a été adressé et nous leur avons expressément demandé de ne pas l'utiliser dans le cadre d'une activité de notre fédération dans la mesure où aucune garantie d'assurance s'exercera. Nous les avons invités à retourner ladite licence et à régulariser leur situation en renouvelant leur licence pour la nouvelle saison.**

**Je vous adresserai régulièrement des mises à jour de cette liste.**

**Par ailleurs, les clubs concernés recevront également un mail d'information.**

**Restant à votre disposition pour le cas échéant, mes meilleurs sentiments.**

**Thomas COLLEY**  
**Responsable service licences et affiliations**

Fédération Française de Motocyclisme  
74 avenue Parmentier – 75011 Paris  
Tél : 01 49 23 77 01 / Fax : 01 49 23 77 14

CODE ADHERENT	CIVILITE	NOM	PRENOM	NE LE	DERNIERE LICENCE	CLUB
258993	Monsieur	BIENNE	HUGO	15/06/1987	NET (2013)	C0075 - UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE
258887	Monsieur	LEGRAND	JEAN-YVES	13/12/1960	UE1 (2013)	C0339 - MOTO CLUB EPERNAY
258888	Monsieur	POREAUX	FRANCOIS	22/03/1966	UE1 (2013)	C0339 - MOTO CLUB EPERNAY
085001	Monsieur	CHARLES	THIERRY	27/07/1967	NET (2013)	C0553 - UNION MOTO DE LA MARNE
258997	Monsieur	DIEUDONNE	NEO	24/12/2003	NET (2013)	C0553 - UNION MOTO DE LA MARNE
258998	Monsieur	SINGER	MARC	16/10/1997	NET (2013)	C0553 - UNION MOTO DE LA MARNE
258994	Monsieur	CHARLIER	NOEL	14/10/1981	NET (2013)	C3188 - MC DES BUTTES DE BEAUREGARD
258995	Monsieur	BONAFE	JORIS	13/06/1989	NET (2013)	C3188 - MC DES BUTTES DE BEAUREGARD





**LMR CHAMPAGNE-ARDENNES**  
Monsieur le Président

Envoi par courriel  
[lmca-jptourte@hotmail.fr](mailto:lmca-jptourte@hotmail.fr)

Paris, le 05 février 2014

N.Ref.: FFM C 14-15 SP/CA

Objet : Résultats examen représentants FFM au sein des CDSR.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Fédération Française de Motocyclisme a organisé, le 25 janvier 2014 à Marseille et le 1<sup>er</sup> février 2014, à Paris un examen pour les représentants de la FFM au sein des Commissions Départementales de Sécurité Routières (CDSR).

Lors de ces sessions, un total de 129 personnes a participé à l'examen :

- Les candidats qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 lors de l'évaluation bénéficient de la validité dudit examen pour une durée de 4 ans.
- Le candidat en exercice qui n'a pas répondu à la convocation à l'examen ou qui a obtenu une note inférieure à 10/20 verra son mandat de représentation prendre fin à compter de la signification adressée à son attention et au Préfet compétent.  
Toutefois, les ligues peuvent demander sous leur responsabilité que soit prorogé à titre exceptionnel le mandat d'une personne jusqu'au 31/12/14 au maximum.
- Le candidat qui a justifié de son indisponibilité pour passer l'examen verra la validité de son mandat de représentant FFM prorogée à titre exceptionnel jusqu'au 31/12/14.

Pour voir leur mandat de représentant de la FFM renouvelé, les candidats prorogés et ceux ayant perdu leur mandat de représentation devront satisfaire à l'examen lors d'une prochaine session.

Ainsi, il est relevé pour les représentants issus de votre Ligue :

1) Ont été reçus :

- M. Dany CANESSO, CDSR 10 suppléant : 10,5 / 20
- M. Joël FRIQUET, CDSR 51 titulaire : 11,5 / 20
- M. Michel GIRAUX, CDSR 52 suppléant : 16 / 20
- M. Olivier GROSLEVIN, CDSR 52 titulaire : 16 / 20
- M. Didier LAROSE, CDSR 08 titulaire : 14,5 / 20
- M. Serge MENU, CDSR 51 suppléant : 11 / 20
- M. Michel SOT, CDSR 10 titulaire : 15,5 / 20

2) Sont considérés défaillants ou non reçus :

- M. Jean-Pol TOURTE, CDSR 8 suppléant : démission

3) Absence justifiée :

- M. Philippe SEGUIN, CDSR 51 suppléant

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 00 - Fax 01 47 00 08 37 - e-mail : [ffm@ffmoto.com](mailto:ffm@ffmoto.com)  
[www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org) - Siret 784 448 748 00029 - Code APE 9312Z

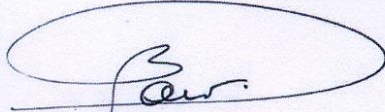


Pour votre information, un courrier va être adressé à chaque candidat ci-dessus référencé afin de les informer des résultats de l'examen.

A toutes fins utiles, il vous est rappelé qu'une nouvelle session de l'examen sera organisée en fin d'année 2014.

La Direction Juridique de la FFM se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sébastien POIRIER  
Directeur Général

## LICENCES

2013 au 31 janvier												
de licence	Tout voir	Total	CP	EN	MO	RN	RR	RT	TR	VC	SD	QU
<b>Total</b>		890	5	120	689	1	2	14	10	43	30	73
OFFICIELS		121	1	40	82	0	1	0	1	4	28	10
LICENCES DIVERS		37	1	0	30	0	0	0	0	3	1	5
NATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		595	3	78	482	0	1	0	9	15	1	51
INTERNATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		3	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0
EUROPEENNES COMPETITIONS ANNUELLES		3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
LICENCES UEM CHAMPIONNAT ANNUELLES		4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
NATIONALES ENTRAINEMENTS ANNUELLES		113	0	1	89	0	0	0	0	21	0	4
TOURISME FFM		14	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0
2014 au 31 janvier												
de licence	Tout voir	Total	CP	EN	MO	RR	RT	TR	VC	SD	QU	
<b>Total</b>		927	7	112	719	1	16	10	44	37	65	
OFFICIELS		136	1	37	96	1	0	2	4	33	8	
LICENCES DIVERS		64	1	0	57	0	0	0	2	2	5	
NATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		566	4	73	460	0	0	8	10	2	44	
EUROPEENNES COMPETITIONS ANNUELLES		2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
NATIONALES ENTRAINEMENTS ANNUELLES		141	1	2	104	0	0	0	28	0	6	
2013 fin février												
de licence	Tout voir	Total	CP	EN	MO	RN	RR	RT	TR	VC	SD	QU
<b>Total</b>		1283	6	205	911	1	4	24	23	96	37	105
OFFICIELS		187	1	65	128	0	1	0	5	4	34	11
LICENCES DIVERS		53	1	1	42	0	0	0	0	4	1	7
NATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		814	4	136	604	0	3	0	18	30	2	78
INTERNATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		4	0	0	2	1	0	0	0	1	0	0
EUROPEENNES COMPETITIONS ANNUELLES		3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
LICENCES FIM CHAMPIONNAT ANNUELLES		1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
LICENCES UEM CHAMPIONNAT ANNUELLES		4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0
NATIONALES ENTRAINEMENTS ANNUELLES		193	0	2	131	0	0	0	0	56	0	6
TOURISME FFM		24	0	0	0	0	0	24	0	0	0	0
2014 au 10 février												
de licence	Tout voir	Total	CP	EN	MO	RR	RT	TR	VC	SD	QU	
<b>Total</b>		1061	9	147	804	1	18	12	54	39	75	
OFFICIELS		148	1	43	102	1	0	2	4	34	8	
LICENCES DIVERS		68	1	0	61	0	0	0	2	2	5	
NATIONALES COMPETITIONS ANNUELLES		655	5	101	514	0	0	10	15	3	53	
EUROPEENNES COMPETITIONS ANNUELLES		2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
LICENCES UEM CHAMPIONNAT ANNUELLES		2	0	0	2	0	0	0	0	0	0	
NATIONALES ENTRAINEMENTS ANNUELLES		168	2	3	125	0	0	0	33	0	7	
TOURISME FFM		18	0	0	0	0	18	0	0	0	0	

### Signification des codes disciplines

CP	Courses sur Piste	EN	Enduro / Endurance T.T.	MO	Motocross / Super Motard	TR	Trial	QU	Quad
RN	Rallye T.T.	RR	Rallye Routier	RT	Tourisme	VC	Vitesse (circuit)	SD	Sans discipline



## REUNIONS

Jour	Heure	Lieu	Motif
vendredi 14 février 2014	19h30	Sainte Menehould	Réunion commissaires
samedi 15 février 2014	9h	Sommauthe	CASM
samedi 15 février 2014		Chalôns en champagne	Commission enduro : bureau, site internet, calendrier, délégués
vendredi 21 février 2014		Les grandes chapelles	Recyclage OCP - Michel SOT
samedi 22 février 2014	8h 30	Ste Menehould	Commission de Moto-Cross
samedi 22 février 2014	9h	Fooltz	CASM - Thierry DUBUS
samedi 22 février 2014	15h	Ste Menehould	Formation au site paiement en ligne
dimanche 23 février 2014	9 - 12 h	Chamery	Réunion OCT Délégations 2014
samedi 1 mars 2014	8h 30	Aux saveurs d'Ardennes	Formation OCP -Didier LAROSE
vendredi 14 mars 2014		Pecquencourt	Formation 2ème degré - Joël FAIVRE
vendredi 21 mars 2014	9h - 16h30	Paris	Réunion des Présidents de Ligues
samedi 22 mars 2014		Gyé/Seine	Recyclage enduro 1er et 2ème degré - Didie DUBOIS
mardi 25 mars 2014		?	Recyclage OCS - Sot

## EDUCATIF :



DD/FH Paris, le 31 janvier 2014

Madame, Monsieur,

Les membres du CADILE et moi-même souhaitons, en ce début de d'année, vous proposer une rencontre nationale afin de recueillir les informations les plus proches du terrain.  
Je vous propose le **samedi 29 mars prochain au siège fédéral à 10 heures** :

**FFM**  
74 avenue Parmentier - 75011 PARIS  
Métro « Parmentier » ou « Ambroise »  
**[1<sup>er</sup> code : 16 A 32] – [2<sup>ème</sup> code : AB 12]**

Il est important de créer une dynamique entre les acteurs de la pratique éducative tant au niveau régional que national, de favoriser les échanges d'informations (organisation en région, recensement des besoins) et enfin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Les modalités de prise en charge des frais de déplacement seront les suivantes :

- une personne par Ligue.
  - remboursement sur la base FFM SNCF 2ème classe (sur tarif le plus économique ou sur présentation de billets compostés).
- Au- delà, les frais seront à la charge de votre Ligue. Le repas du midi sera à la charge de la Fédération.

Les points abordés seront présentés lors d'un prochain échange postal ou électronique.

En revanche, si vous avez des sujets particuliers que vous souhaitez évoquer, merci de nous les indiquer lors de la confirmation de votre participation, par retour de mail ou **au plus tard le 17 février prochain**.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Pour Dany DIEUDONNE,  
Présidente du CADILE.

Jean-Thierry COURTUY,  
DTN Adjoint.



Puteaux, le vendredi 31 janvier 2014

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

En 2014, le Cabinet de courtage d'assurances *GRAS SAVOYE Sports Mécaniques* (nouveau courtier de la Fédération Française de Motocyclisme) s'est engagé, avec la FFM, à rechercher pour vous les meilleures solutions d'assurances.

A cet égard, l'envol des prix d'assurances en matière de Responsabilité Civile lors d'Organisations de compétitions vient menacer l'existence même de certaines épreuves.

Aussi, la Fédération nous a demandé d'étudier toutes solutions permettant de limiter cette augmentation.

Nous avons donc recherché auprès du marché anglais une solution auprès d'un assureur de renom, conforme au Code du Sport et moins onéreuse. Cette recherche fut, vous l'imaginez, longue et complexe et c'est pourquoi nous n'avons pu revenir vers vous plus tôt.

Aussi, nous avons enfin la possibilité et le plaisir de vous faire part d'une offre concurrentielle d'assurances de Responsabilité Civile Organisateur, à travers 2 propositions.

*Première solution :*

Un assureur français, réassuré par **AMSré**, acteur spécialisé dans les garanties de Responsabilité encadrant les sports mécaniques. Cette solution était celle traditionnellement utilisée par les clubs jusqu'à présent.

*Seconde solution :*

Un assureur de renom, adossés à deux réassureurs anglais. Contrat conforme en tous points à la législation française et au Code du Sport.

Il s'agit d'une toute nouvelle solution d'assurance en Responsabilité Civile qui résulte directement de nos recherches.





Quelques exemples de comparaisons tarifaires entre ces deux solutions :

	SOLUTION 1	SOLUTION 2
	Prime TTC	Prime TTC
Motocross Solo Nat	2.513 €	1.820 €
Enduro Nat 1J	3.703 €	2.346 €
Vitesse Circuit Nat	8.509 €	5.380 €

*Ces montants de cotisation sont purement indicatifs, chaque risque devant être au préalable étudié, en particulier en fonction du questionnaire-proposition dûment complété.*

Nous vous joignons le Questionnaire-proposition d'assurance à nous retourner suffisamment en amont de votre manifestation, dûment complété, daté et signé, accompagné des documents demandés à : [assurances.moto@grassavoye.com](mailto:assurances.moto@grassavoye.com) ou [sportsmecaniques@grassavoye.com](mailto:sportsmecaniques@grassavoye.com) ou, par télécopie, au 04 72 34 90 29.

Dès que vous nous aurez retourné le Questionnaire et les documents officiels de votre manifestation ou concentration, en nous précisant quelle solution d'assurance vous souhaitez, nous vous retournerons un devis et, dès votre accord sur celui-ci, nous vous adresserons une Attestation d'Assurance et préviendrons la FFM de la délivrance de celle-ci.

**Quels que soient vos besoins d'assurances, si une solution existe, nous la trouverons !**

Fort de plus de 20 ans d'expériences dans l'assurance des sports mécaniques, nous avons mis en place avec plusieurs assureurs des contrats sur mesures, spécifiques à vos activités :

- Multirisques Locaux (que vous soyez propriétaire ou locataire) ;
- Tous risques Annulation/Report d'événement (pouvant être étendu à des problèmes météo, à l'indisponibilité de personnes clés...);
- Garantie « perte de profession » pour les pilotes professionnels ;
- Transport (tous moyens, toutes choses...);
- Flotte de véhicules (y compris engins de chantier).



Fidèles à notre premier objectif qui est de vous offrir toujours la meilleure qualité de service et une disponibilité réelle, nous aurons le plaisir de vous accueillir au sein d'une équipe dédiée, composée de cinq femmes spécialistes de l'assurance des sports mécaniques, managée par mon adjointe :

**Dominique BRIVADIER** - Responsable du Pôle Sports Mécaniques

Tél : 04 72 34 90 20 - Fax : 04 72 34 90 29

(Standard : 04 72 34 90 20).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Restant à votre écoute, nous vous souhaitons de nombreuses réussites professionnelles et sportives tout au long de cette nouvelle année.

Cédric THÉVENOT

Directeur GS SPORTS & EVENTS

**GRAS SAVOYE** – *Direction de l’Affinitaire & des Risques Spéciaux*

"Immeuble Quai 33" - 33/34 Quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél. : +33 (0) 1 4143 6525 - Fax : +33 (0) 1 4143 6503

#### **INFORMATIONS GENERALES :**

En application de l'article L.520-1-II-b du Code des Assurances, nous tenons à votre disposition la liste des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pour l'assurance des risques concernés par vos demandes.

Si vous souhaitez obtenir communication de cette liste, il vous suffit de nous adresser un courrier simple à l'adresse suivante GRAS SAVOYE SA - Dpt. Sports & EVENTS 33 Quai de Dion Bouton – CS 70001 – 92814 PUTEAUX CEDEX ou un courriel à l'adresse suivante : [cedric.thevenot@grassavoie.com](mailto:cedric.thevenot@grassavoie.com).

L'organisme chargé du contrôle de notre activité est l'Autorité de Contrôle des Assurances Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9.

Gras Savoye, société créée en 1907, premier courtier d'assurances français, est enregistré auprès de l'ORIAS, dénommé « Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance » sous le n°07 001 707

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Siège social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex. Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S. Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (<http://www.orias.fr>)

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9.



**Madame la Présidente,  
Messieurs les Présidents de Ligue**

N/Réf. : SP/NL

Paris, le 12 février 2014.

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Comme chaque année, la FFM a négocié un tarif préférentiel de tapis environnementaux siglés FFM. Ces tapis sont identiques à ceux réalisés pour l'année 2013 et le tarif a été fixé **43 euros TTC**.

Il n'y a pas de minimum de commande et ils seront livrés au siège de la FFM, puis expédiés par nos soins.

S'agissant des frais d'envoi, ils seront variables en fonction de la quantité de tapis que vous commanderez et du nombre de point(s) de livraison. Vous aurez bien évidemment la possibilité de venir les retirer directement au siège de la Fédération.

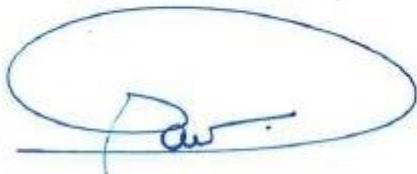
Je vous remercie de bien vouloir adresser vos commandes par courriel à Nathalie LEMOINE [nlemoine@ffmoto.com](mailto:nlemoine@ffmoto.com).

Les tapis seront disponibles dans un délai de trois semaines environ.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Très cordialement*



Sébastien POIRIER,  
Directeur Général.



## Bon de commande Tapis environnemental

La FFM vous propose d'acquérir votre tapis à tarif préférentiel et répondant aux caractéristiques environnementales de la FIM et de la FFM.

- Fibres de Nylon (polyamide), absorbant (huiles, eau, etc...), ca. L/m<sup>3</sup>.
- Envers de vinyil noir anti-dérapant et résistant aux hydrocarbures.
- Poids total de ca. 2.5 kg/m<sup>2</sup>.
- Lavable à 30°C.



Licence FFM N° : | . . . . . |

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : | . . . . . | Ville : .....

N° téléphone portable : | . . . . . |

e-Mail : .....

Je commande ..... tapis au prix unitaire de 43€ TTC ..... €

Frais d'envoi et de gestion : par commande

- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> 1 tapis : | + 12 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 2 tapis : | + 15 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 3 tapis : | + 18 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 4 tapis : | + 24 € TTC |
| <input type="checkbox"/> 5 tapis : | + 25 € TTC |

**Total commande :** ..... €

Signature :

*Bon de commande à nous retourner avec votre paiement par chèque à l'ordre de la FFM :*

**74 AVENUE BERMANTIER 75011 PARIS**



Messieurs les Présidents des LMR.

N/Réf. : SP/NL

Paris, le 10 février 2014.

Messieurs les Présidents de Ligue,

Comme nous l'avons évoqué lors de la réunion du Comité Directeur de décembre 2013, nous vous confirmons la tenue d'un séminaire dédié aux Présidents des Ligues Motocyclistes Régionales le **vendredi 21 mars 2014** de 09h30 à 16h30 au siège de la Fédération.

L'objet de cette journée sera notamment de débattre des modalités de professionnalisation des ligues.

Nous vous ferons parvenir début mars l'ordre du jour précis de cette réunion.

Afin d'organiser au mieux votre venue, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire joint en annexe.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents de Ligue, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Sébastien POIRIER  
Directeur Général.

P. J. : 1 formulaire-réponse.

**SEMINAIRE DES PRESIDENTS DE LIGUES**

**VENDREDI 21 MARS 2014**

**FORMULAIRE-REPONSE**

**LMR** : 04

**Président** : Tourte JP

Je ne pourrai être présent et serai représenté par :

Participation à la réunion OUI  \* NON  \*

Participation au déjeuner OUI  \* NON  \*

**Modalités de prise en charge** :

La FFM prendra en charge un déplacement par Ligue suivant le barème fédéral propre aux réunions au siège, soit au maximum le billet SNCF (suivant le tarif de référence) + indemnité kilométrique domicile/gare (aller-retour).

Si vous optez pour un déplacement en véhicule, la base du remboursement sera identique à celle d'un déplacement par le train.

La FFM prendra en charge l'hébergement et le petit-déjeuner pour la nuit du 20 au 21 mars.

Je souhaite que la Fédération se charge de ma réservation hôtelière (base nuit et petit déjeuner) pour la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 mars 2014 au matin.

**Hôtel IBIS BAGNOLET** : OUI  \* NON  \*

(Situé à 7/8 minutes en métro depuis la FFM, 5 stations depuis Parmentier sur la ligne N°3).

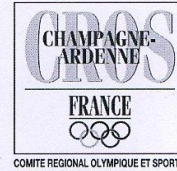
\* *Merci de cocher les cases.*

**A retourner à Nathalie LEMOINE avant le 1<sup>er</sup> mars 2014.**





**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



Châlons en Champagne, le 13 janvier 2014

Le délégué territorial  
Le co-président

à

Monsieur Président de la  
Ligue Champagne-Ardenne de Motocyclisme

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction des demandes de bourse sociale d'accessibilité au sport de haut niveau des sportifs licenciés en Champagne-Ardenne, inscrits sur la liste ministérielle (Espoirs, Haut Niveau) et/ou au sein d'une structure du PES (Pôle Espoir, Pôle France Jeunes, Pôle France, Reims Champagne Hockey et tennis club Géo André), la commission régionale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) en charge de leur attribution s'est réunie afin de statuer.

Cette commission est une instance de concertation mise en place par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Champagne-Ardenne et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Champagne-Ardenne. Les bourses qu'elle octroie émanent du CNDS et représentent un soutien financier de l'État.

Veillez trouver en annexe le tableau récapitulatif des décisions prises concernant les sportifs de votre discipline. Les aides sont directement versées aux intéressés.

Madame Pauline GAUTIER, correspondante régionale du sport de haut niveau à la DRJSCS de Champagne-Ardenne et Monsieur Philippe HUSSER secrétaire du sport de haut niveau à la DRJSCS de Champagne-Ardenne, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations très sportives.

Pour le délégué territorial,  
l'inspecteur principal

Jean-Louis GAUTHIER

Pour le mouvement sportif régional,  
le co-président

Damien COLLARD

Toute correspondance doit être adressée au Secrétariat de la Commission Territoriale  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Champagne-Ardenne  
4 rue Dom Pierre PÉRIGNON - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex  
tél. : 03 26 26 98 00 - fax : 03 26 26 98 01 - courriel : drjscs51@drjscs.gouv.fr

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	CIVILITÉ	FÉDÉRATION SPORTIVE	MONTANT DE LA BOURSE
BAU	Maximilien	16 rue du Moulin Hameau de Boulmont 08150 REMILLY LES POTHÉES	Monsieur	MOTOCYCLISME	374 €

**Maximilien BAU a reçu son chèque début février.**